

## Campagne contrats doctoraux UPL 2022-2023



### CONTRATS DE RECHERCHE POST-DOCTORALE

ComUE Université Paris Lumières

Campagne 2023-2023

#### **DONNÉES INFORMATIVES**

La ComUE Université Paris Lumières (UPL) lance sa campagne de recrutements de contrats post-doctoraux pour l'année 2022-2023.

La ComUE UPL souhaite accueillir de jeunes docteur.e.s afin de renforcer l'excellence des unités de recherche des universités Paris 8-Vincennes-Saint-Denis et Paris Nanterre, et globalement le niveau scientifique des trois thèmes scientifiques du contrat de site de l'Université Paris Lumières : « Culture, patrimoine et médias », « Créations » et « Faire monde commun » (voir annexe).

L'employabilité et le marché professionnel dans l'univers de l'enseignement supérieur et de la recherche français sont connus de notre communauté : comme depuis plusieurs années, la ComUE Université Paris Lumières recrute des jeunes chercheur.e.s sur des contrats post-doctoraux. Pour l'année universitaire 2022-2023, quatre contrats à strict financement de l'Université Paris Lumières seront à pourvoir, pour une durée d'une année.

Comme l'an passé, trois modalités sont proposées, qui ont en commun de reposer sur les thèmes scientifiques de la ComUE Université Paris Lumières :

- « Projet Mono-Laboratoire : une recherche post-doctorale à réaliser au sein d'un laboratoire de notre périmètre (UPN et UP8)
- « Projet Bi-Laboratoires » : une recherche post-doctorale qui se réalisera dans un laboratoire d'une des universités de notre périmètre (UPN ou UP8) en collaboration avec un autre laboratoire de l'autre université de notre périmètre (UP8 ou UPN)
- « Projet avec associé » : une recherche post-doctorale à réaliser dans un laboratoire d'une des universités de notre périmètre (UPN ou UP8) en collaboration avec un établissement statutairement « associé » de la ComUE UPL.

Cette triple possibilité illustre la montée en puissance de l'Université Paris Lumières dont le dessein est de promouvoir les collaborations entre les laboratoires des deux universités membres, mais aussi avec les établissements associés qui contribuent à la singularité de notre ComUE.

Le présent document détaille la procédure de candidature, indique le calendrier de la campagne 2022-2023, et apporte des informations complémentaires.

## Campagne contrats doctoraux UPL 2022-2023

### A - La ComUE Université Paris Lumières

La ComUE Université Paris Lumières a été créée en 2014 (décret n°2014-1677 du 29 décembre 2014). Elle œuvre sur l'ensemble des disciplines de sciences humaines et sociales et s'intéresse aussi à d'autres domaines en sciences exactes ou du vivant (biologie, informatique, mathématiques, etc., en rapport notamment avec l'intelligence artificielle). La ComUE Université Paris Lumières porte un intérêt manifeste aux humanités numériques et s'inscrit dans la dynamique dite de « science ouverte ».

La ComUE Université Paris Lumières se compose de trois membres fondateurs : l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, l'Université Paris Nanterre et le CNRS. A ces membres s'ajoutent des établissements statutairement « associés » qui ont rejoint l'Université Paris Lumières par conventions de partenariat ; les voici (par ordre alphabétique) : l'Académie Fratellini, les Archives Nationales, la Bibliothèque nationale de France, le Centre d'études, de documentation et d'information d'action sociale – CEDIAS-Musée Social, le Centre des Arts d'Enghien-les-Bains, le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, l'École Nationale Supérieure Louis-Lumière, l'ETSUP école de travail social, l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS-HEA), l'Institut national de l'audiovisuel (INA), le Musée d'archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye), le Musée du Louvre, le Musée national de l'histoire de l'immigration – Palais de la Porte Dorée, la Maison des cultures du Monde, le Musée du Quai Branly – Jacques Chirac, le Pôle Sup'93 (école de formation des artistes).

De par sa composition, l'Université Paris Lumières aborde les dimensions muséales, patrimoniales et archivistiques de la société et de ses productions, particularité unique en France. Elle s'investit également dans la réflexion autour du travail social et de ses implications.

Pour plus d'informations : [www.u-plum.fr](http://www.u-plum.fr)

### B – Calendrier & étapes

Étapes	Dates
Lancement de la campagne 2022-2023	<b>23 juin 2022</b>
Clôture du dépôt des candidatures	16 septembre 2022 - 14h (Heure de Paris)
Examen des candidatures par le jury de recrutement	<i>L'Université Paris Lumières préfère attendre de connaître les conditions sanitaires en septembre 2022 pour préciser les modalités. Les candidat.e.s seront tenus informé.e.s via le site web.</i>
Validation du classement des candidatures, par le Conseil académique de la ComUE UPL	Novembre 2022
Vote délibératif, par le Conseil d'administration de la ComUE UPL	Novembre 2022
Prise de poste des lauréat.e.s	1 <sup>er</sup> janvier 2023

### C - Eligibilité pour candidater

La.le candidat.e doit répondre à plusieurs critères, auxquels elle.il ne pourra déroger :

- Seul.e.s peuvent candidater les jeunes chercheur.e.s ayant soutenu leur thèse entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et 30 juin 2022 – on note que le rapport de soutenance complet est exigé dans le dossier à fournir.

- La thèse de doctorat devra avoir été soutenue dans un établissement autre que les membres et associés de la ComUE Université Paris Lumières (les cotutelles avec l'un de ces

## Campagne contrats doctoraux UPL 2022-2023

établissements sont également exclues). Ne peuvent se présenter à ce concours que les personnes dont la thèse est totalement extérieure à la ComUE Université Paris Lumières.

- La.le candidat.e. ne doit pas avoir été membre associé.e. ou recruté.e. dans l'une des unités de recherche et/ou l'une des UFR se rattachant au périmètre de la ComUE Université Paris Lumières (par exemple en tant que ATER).

- L'Université Paris Lumières souhaite favoriser les dossiers comportant une dimension internationale et surtout une capacité de dialogue entre plusieurs laboratoires de la ComUE et/ou avec ses associés.

- La recherche post-doctorale se déroulera au sein d'un ou plusieurs laboratoires du périmètre de la ComUE Université Paris Lumières (universités de Paris 8 et/ou de Paris Nanterre).

- Les candidat.e.s sont appelé.e.s à solliciter directement les chercheur.e.s avec lequel.le.s elles.ils souhaitent élaborer leur projet scientifique, ainsi qu'avec les directions des laboratoires concernés (il en existe plus d'une soixantaine dont 15 UMR CNRS). Pour une présentation des laboratoires, se reporter aux lignes suivantes :

a) l'Université Paris 8 : <https://www.univ-paris8.fr/-Laboratoires-de-recherche->

b) l'Université Paris Nanterre : <https://www.parisnanterre.fr/unites-de-recherche/>

- Les candidat.e.s devront remplir le formulaire de candidature et se conformer aux attentes mentionnées.

- Aucun dossier incomplet ou parvenu après la date limite prescrite ne sera accepté.

### IMPORTANT

Chaque laboratoire (UR et UMR) des universités Paris 8 et Paris Nanterre peut proposer au moins une candidature.

Le nombre maximum de candidatures présentées par chaque laboratoire dépend du nombre de ses membres titulaires qui sont titulaires d'une habilitation à diriger des thèses (HDR) – un doctorat d'État (inscription antérieure à 1984) est considéré comme équivalent.

Nombre des membres titulaires ayant une HDR au sein du laboratoire	Nombre maximum de candidatures présentées
De 1 à 10 incluse	1
De 11 à 20 incluse	2
De 21 à 30 incluse	3
Etc.	1 de plus par tranche de 10 HDR

### D – Informations complémentaires sur les contrats post-doctoraux

- Le projet de recherche devra s'inscrire dans l'un des 3 thèmes scientifiques portés par la ComUE UPL dans le cadre de son nouveau contrat de site (voir Annexe).

- Un projet peut être co-porté par plusieurs laboratoires appartenant à des établissements différents (soit membres fondateurs de l'Université Paris Lumières, soit membres associés (cf. : <https://www.u-plum.fr/nos-associes/>)).

- Les contrats post-doctoraux proposés par la ComUE UPL sont des contrats à durée déterminée (CDD), d'une durée de un an, non renouvelable.

- Début du contrat : rentrée janvier 2023.

## Campagne contrats doctoraux UPL 2022-2023

- Rémunération : conforme aux textes réglementaires en vigueur au moment de la signature du contrat de travail. La réglementation actuelle prévoit un salaire brut minimum de 2 271 euros par mois. Cette réglementation peut évoluer d'ici la date d'établissement du contrat.

- Peuvent être candidat.e.s des docteur.e.s ayant poursuivi leur cursus universitaire en France ou à l'étranger.

- Aucun critère d'âge ni de nationalité n'est exigé.

- La rédaction du projet de recherche post-doctorale peut se faire en français ou en anglais. Toutefois, un bon niveau de compréhension et d'expression orale en français est attendu.

- Les candidat.e.s retenu.e.s s'engageront :

- à participer aux activités du(des) laboratoire(s) d'accueil et celles de la ComUE Université Paris Lumières, et à se tenir prêt.e.s à présenter leurs travaux en cours d'année lors de manifestations scientifiques organisées par l'Université Paris Lumières.

- à aboutir au moins à une publication dans le cadre de l'année financée par l'Université Paris Lumières, en faisant expressément mention de cette appartenance institutionnelle.

- à ne pas exercer une autre activité salariée, à l'exception éventuelle d'une charge d'enseignement qui ne devra toutefois pas excéder 64h TD sur la période considérée.

### E – Les formulaires – Indications

En fonction du projet de recherche post-doctorale et de sa déclinaison dans un ou des établissements, trois formulaires seront proposés :

- Projet mono-laboratoire
- Projet bi-laboratoires
- Projet avec un associé

Deux contrats, au moins, seront attribués à des projets qui seront pensés et développés en collaboration, soit entre deux laboratoires (l'un rattaché à l'Université Paris Nanterre, l'autre rattaché à l'Université Paris 8), soit entre un laboratoire (de l'Université Paris 8 ou de l'Université Paris Nanterre) et un établissement "associé" de l'Université Paris Lumières.

### F - Le jury de recrutement

Conformément au vote du Conseil Académique réuni en session plénière le 15 juin 2022, le jury statuant pour sélectionner les candidatures et retenir les lauréat.e.s sera composé de cinq personnes :

- un.e représentant.e de l'équipe de présidence de la ComUE Université Paris Lumières (qui présidera ce jury),

- un.e représentant.e du CNRS,

- un.e représentant.e d'un des établissements « associés » de l'Université Paris Lumières,

- un.e enseignant.e-chercheur.e/chercheur.e.s de l'Université Paris 8 (titulaire d'une HDR),

- un.e enseignant.e-chercheur.e/chercheur.e.s de l'Université Paris Nanterre (titulaire d'une HDR).

### G – Les résultats

Un message sera adressé à chacun.e des lauréat.e.s, ainsi qu'à l'ensemble des candidat.e.s.

Cette communication interviendra après la délibération adoptée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 novembre 2022.

### H - Point contact

Pour toute demande, recherche@u-plum.fr

# Campagne contrats doctoraux UPL 2022-2023

\*\*\*\*\*

## ANNEXE

### \* Les trois thèmes scientifiques de la ComUE Université Paris Lumières

Dans le cadre de ce présent appel à candidatures pour des contrats post-doctoraux 2022-2023, les trois thèmes scientifiques du contrat de site de la ComUE Université Paris Lumières sont présentés afin que les candidat.e.s puissent positionner leurs projets scientifiques dans ce cadrage.

#### **Thème 1 - Culture, patrimoine et médias**

Mots clés associés : archives, histoires, musées, traductions, humanités numériques, culturalisme et naturalisme, les temps et les mémoires, l'influence et ses réseaux, les *fake news*, etc.

Les partenaires les plus significatifs des recherches développées au sein de ce thème sont les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France, la Contemporaine, l'INA, le musée du Louvre, le Musée du Quai Branly, le Musée d'archéologie nationale et le Musée national de l'histoire de l'immigration.

Des recherches en sociologie, en anthropologie, en psychologie, en sciences économiques, en droit, en philosophie, sciences du langage, etc., devraient permettre de mieux comprendre l'objet « musée » et d'amplifier les collaborations avec les associés.

#### **Thème 2 – Créations**

Mots clés associés : arts plastiques, littérature, cinéma, danse, théâtre, photographie, musique, vidéos et arts numériques, informatique, arts et migrations, recherche-création, industries culturelles, etc.

L'ENS Louis-Lumière, le Centre des arts d'Enghien-les-Bains, le Centre Pompidou, l'Académie Fratellini, Le Musée national de l'histoire de l'immigration sont des partenaires privilégiés.

Tous les laboratoires du périmètre de la ComUE Université Paris Lumières sont invités à intervenir autour des questions de création, de droits d'auteurs et/ou de restitution de biens.

Il est utile de noter que les humanités numériques constituent une transversalité forte entre les pôles culture et créations.

#### **Thème 3 – Faire monde commun**

Mots clés associés : démocratie et société inclusive, discriminations, vulnérabilités, diversité ethnique et racisme, classes sociales, âge(s), genre, comportements sexuels, imbrication des mondes économiques, sociaux, environnementaux, transition écologique, etc.

Les sciences sociales, juridiques et historiques et les sciences du territoire traitent de l'étude des inégalités et des discriminations tout comme des formes de domination. Peuvent être également concernés les travaux sur le handicap, l'étude des conflits, des guerres et des formes de violence politique, les travaux sur les populations défavorisées et paupérisées, la théorie de l'Etat et les formes de citoyenneté, les enjeux de justice et d'accès aux droits, les politiques publiques et de soin, les usages et les dynamiques des territoires dans leur dimensions écologiques, sociales et économiques, etc.

S'interroger sur les manières de construire du commun implique souvent la mise en place de coopérations pluridisciplinaires plus larges que dans une thèse. Il s'agira alors de développer des partenariats innovants et au meilleur niveau.

## **Campagne contrats doctoraux UPL 2022-2023**

On pourra prendre en compte le moment actuel, après l'irruption du Sars-Cov2 dans le monde entier. L'entrée « Faire monde commun » implique alors une interrogation sur la santé. Peuvent intervenir des réseaux déjà constitués ou en cours de constitution, sur les systèmes de santé et de protection sociale ou d'autres thématiques.

Les partenariats avec plusieurs membres associés de l'UPL trouvent là une pertinence, notamment l'INS-HEA, ETSUP, CEDIAS, la Maison des cultures du Monde et les partenaires associés autour du travail social.